

JANVIER 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

**LE COMITÉ FRANÇAIS DES PLASTIQUES EN AGRICULTURE APPROUVE LA STRATÉGIE  
« PLASTIQUE » DE LA COMMISSION EUROPÉENNE**

Le Comité français des Plastiques en Agriculture (CPA) salue la récente publication de la « Stratégie européenne sur le plastique dans l'économie circulaire ». Avec ce document majeur, la Commission Européenne encourage et soutient concrètement les efforts de toute la filière plastique pour le développement à long terme d'une économie circulaire efficace et prospère.

**4 axes de travail qui font consensus**

Le CPA se retrouve complètement dans les 4 axes de travail sur lesquels se focalise le projet stratégique de la Commission :

- Améliorer la rentabilité et la qualité du recyclage des plastiques
- La réduction des déchets plastiques et de leur dispersion
- L'augmentation de la recherche et de l'investissement
- Une action globale

Les orientations européennes concernent au premier chef les plastiques d'emballage mais elles recoupent parfaitement celles que le CPA a toujours défendues pour la gestion des plastiques agricoles usagés (PAU), notamment lors la parution du « Green Paper » européen, au printemps 2013, et tout récemment encore, dans le cadre de la « Feuille de route économie circulaire » que le gouvernement français prépare en concertation avec la filière plastique.

En effet, depuis de nombreuses années, le CPA appelle à la fin des mises en décharge des plastiques agricoles usagés (PAU), à leur recyclage intra-européen, à l'amélioration économique et qualitative des collectes, à l'usage croissant des granules régénérées dans les produits neufs, au développement de la recherche technologique et au développement des solutions biodégradables.

**Un engagement conjoint de la filière, des autorités publiques et des consommateurs.**

Si le CPA regrette que les plastiques agricoles ne fassent pas l'objet d'une approche spécifique, tant les conditions de collectes sont différentes, il se réjouit en revanche que la Commission accorde une importance réelle à la mobilisation conjointe de l'ensemble des acteurs de la filière plastique, des autorités et des consommateurs.

Cette démarche coopérative est déjà pratiquée en France dans le cadre des filières ADIVALOR et de la Charte 100 % APE. Le CPA y voit l'une des principales clés du succès de la Commission dans le déploiement de la stratégie européenne.

**Pour en savoir plus :**

Contact CPA - APE

Bernard Le Moine

01 44 01 16 49

04 91 02 86 42

06 28 05 24 38

[b.lemoine@plastiques-agriculture.com](mailto:b.lemoine@plastiques-agriculture.com)

Contact presse

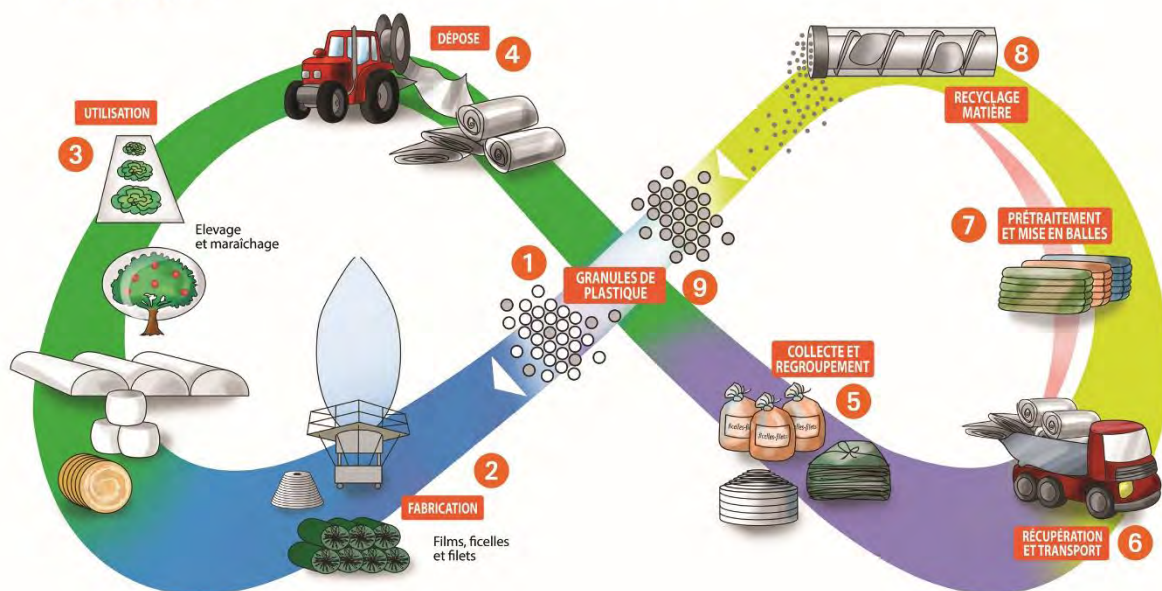
Bertrand Figuiet

01 45 86 97 68

06 24 73 85 77

[b.figuiet@plastiques-agriculture.com](mailto:b.figuiet@plastiques-agriculture.com)

**Le plastique dans l'Agriculture Écologiquement Intensive et l'Économie Circulaire en 9 étapes :**



**À propos du CPA**

Fondé en 1958, à l'initiative des industriels du secteur, le Comité français des Plastiques en Agriculture est une association dont le but statutaire est de « promouvoir, coordonner toutes actions tendant au développement des applications des matières plastiques en agriculture, du point de vue technique ou économique et par là contribuer à l'amélioration de la productivité agricole et de la qualité des produits agricoles. »